

## Compte rendu du Conseil de l'École Doctorale 03 novembre 2014 - DIJON

**Ordre du jour prioritaire : préparation de la nouvelle rentrée universitaire.**

**Présents :** Nadine BERNARD, Marie Aure BOURGEON, Régis DELAGE MOURROUX, Laurent DELVA, Claudie DOUMS, Olivier FABBRI, Alexandrine GAUTHERON, Daniel GILBERT, Corine GIRARD THERNIER, Bruno PATRIS, Luc PENICAUD, Jean Michel PETIT, Patrick PLESIAT, Thierry POZZO, Thierry RIGAUD, Christophe SALON, Rémi SAUREL.

**Excusés :** Julien BOURRELIER, Clémence CARRON, Pauline HILT, Sophie NICKLAUS, Sylvain PERRUICHE, Jessica SAIAG, Ted TURLINGS, Annie VINTER, David WENDEHENNE.

**Secrétaires :** Josette THERY, Corinne AQUILINA.

**Ouverture de la séance par Thierry RIGAUD : 14h35**

### 1 – Bilan financier de l'année 2013-2014 :

Tableau des budgets Dijon – Besançon : *Annexe 1*

Suite à des demandes de certaines unités, Patrick PLESIAT propose la prise en charge des frais des membres de jury de thèse. Thierry RIGAUD n'est pas d'accord. Cela incombe à l'unité qui accueille le doctorant. Claudie DOUMS appuie cet avis en faisant remarquer que l'aide à la mobilité des doctorants doit être prioritaire et qu'elle est importante en coût pour l'ED. Il est donc confirmé le fait que l'ED ne participe pas aux frais de soutenance, que cela reste à la charge des unités de recherche.

Organisation par l'ED d'une journée thématique : Patrick PLESIAT reprend l'idée. Prévision pour octobre 2015 d'une journée sur le thème de la Génomique. Thierry RIGAUD le missionne pour trouver les personnes invitées et budgétiser une telle journée. Le but est de mettre en contact des personnes qui n'ont pas le même angle d'attaque d'une thématique.

Prise en charge des déplacements des doctorants dans le cadre des formations, d'un pôle à l'autre pour le site de Besançon : Nadine BERNARD soulève cette question, notamment posée par les doctorants de l'UTBM. Ces déplacements sont encouragés et leur prise en charge envisageable par l'ED, mais dans une limite raisonnable (ex : billet de train en 2<sup>nd</sup>e classe). Ceci bien évidemment en dehors des bourses de mobilité.

## **2 – Pertinence de modifier le mode de sélection des sujets pour l'année 2015**

Une proposition d'évolution de la sélection des sujets est faite par Thierry RIGAUD.

La question principale est : « devons-nous plus "laisser la main" aux laboratoires dans le choix scientifique des sujets ? » (en dehors des critères propres à l'ED), ceci afin de permettre une meilleure représentativité des unités au concours annuel.

La sélection des sujets reviendrait aux unités avec comme base de calcul une proportion entre le nombre des HDR et le nombre de sujets à proposer.

L'ED ne jugerait plus qu'à la marge la qualité scientifique du sujet, mais seulement le respect des caractéristiques propres de l'ED (exemple privilégier les jeunes HDR, le taux d'encadrement...), chaque unité de recherche étant ainsi maîtresse pour le choix scientifique, et donc la mise en place de sa propre politique scientifique.

La seconde question est « doit-on laisser la possibilité pour les unités de présenter une liste complémentaire en cas de sujet recalé par l'ED ? »

Luc PENICAUD pense que cette liste complémentaire n'est pas une bonne idée, les UMR doivent réfléchir à ce qu'elles proposent à l'ED, cela va obliger de grosses UMR à initier des concertations en leur sein.

Bruno PATRIS proposerait de présenter moins de sujets au concours mais d'autoriser les porteurs à sélectionner plus de candidats en vue des auditions, l'étudiant défendant le projet.

Claudie DOUMS remarque que présenter le double de projets de qu'il n'y a de financement est une moyenne normale. Ce système stimule le porteur de projet qui doit choisir les meilleurs étudiants, et amène un esprit de compétition entre les étudiants.

En conclusion de ces débats, il est acté que la proposition est acceptée pour cette année : le nombre de sujets que pourra présenter une unité se fera sur le potentiel d'encadrement de cette équipe, sans possibilité de liste complémentaire. Il sera demandé à chaque directeur d'unité les vrais chiffres de ses encadrants HDR. Sans retour, ce sont les chiffres connus à l'ED qui seront utilisés.

## **3 – Fonctionnement du Jury du Concours**

Il est remarqué que les étudiants ont tendance, lors de l'audition, à trop présenter le projet au détriment de leur parcours antérieur, ce qui limite la capacité d'évaluation du candidat. Il est



ÉCOLE DOCTORALE  
PRES I Bourgogne | Franche-Comté  
Environnements - Santé

émis la possibilité de limiter le nombre de diapositives, par exemple 12 diapo et seulement 2 sur le projet en lui-même. L'étudiant serait aussi encouragé à mettre l'accent sur son M2 (ou équivalent), cela les oblige à vendre leur M2, et à mettre en avant l'adéquation entre leur parcours et le sujet.

Cette proposition est acceptée par le Conseil.

Concernant le souci de la compétence des membres du jury dans certaines disciplines : il est possible d'inviter une personne extérieure si besoin. La difficulté ne revient pas à trouver quelqu'un, mais à ce que cette personne puisse être présente pour toute la durée du jury.

La question est posée de la possibilité de déposer le même sujet au Concours et aux demandes de financement région : Thierry RIGAUD recommande de choisir un financement.

#### **4 – Organisation du Forum des Jeunes Chercheurs 2015 :**

Les représentants des doctorants informent le conseil que les dates retenues pour l'organisation du Forum sont le 18 et 19 juin 2015. Le Forum se déroulera sur Dijon, à la faculté des Sciences Gabriel au 6 boulevard Gabriel à Dijon.

La réservation des salles ainsi que les demandes de subventions sont déjà en cours de réalisation.

#### **5 – Préparation du bilan en, vue de l'évaluation HCERES :**

Rappel : le document doit être déposé en fin d'été 2015 pour une évaluation fin 2015 début 2016.

Chaque unité doit communiquer son DS principal.

Pour l'ED, il faut donner un domaine, ce qui est difficile compte tenu de l'étendue des domaines en présence.

S'il est vraiment impossible d'en inscrire deux, le plus pertinent semble être Sciences de la Vie et de l'Environnement – SVE.

Dans l'idéal, il faudrait pouvoir inscrire SVE – Biologie Santé ET SVE Agronomie Ecologie Environnement.

L'ED regroupe en effet ces doubles domaines avec un quasi équilibre des forces en présence.

Chrono Environnement arrive à forcer le système et en inscrire deux.

Cela irait dans le sens de l'HCERES qui prône la transversalité.



Secrétariats :

Université de Bourgogne, Bâtiment Gabriel, 6 Bd Gabriel, 21000 Dijon.

Tél. : 03 80 39 38 68 ([corinne.aquilina@u-bourgogne.fr](mailto:corinne.aquilina@u-bourgogne.fr)) ou 03 80 39 38 60 ([josette.thery@u-bourgogne.fr](mailto:josette.thery@u-bourgogne.fr)).

Université de Franche-Comté, UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques, 19 Rue Ambroise Paré, 25030 Besançon cedex.

Tél. : 03 63 08 22 13 ([martine.gautheron@univ-fcomte.fr](mailto:martine.gautheron@univ-fcomte.fr)).





ÉCOLE DOCTORALE  
PRES | Bourgogne | Franche-Comté  
Environnements - Santé

## **6 – Préparation du projet pour le prochain contrat 2017-2021 :**

Thierry RIGAUD rappelle que toute proposition d'évolution de l'ED est la bienvenue. C'est le moment d'entamer des discussions sur ce que nous souhaitons conserver, faire évoluer...

La COMUE (communautés d'universités et établissements) portera le projet. Elle prendra en charge toute la politique de recherche dont les ED et le budget. Il faut que la COMUE simplifie le système existant. La crainte existe que ce ne soit qu'une couche supplémentaire.

Thierry RIGAUD sera candidat à sa propre succession.  
Patrick PLESIAT ne renouvellera pas son mandat de co-directeur car il part en retraite en cours de mandat.  
Nadine BERNARD sera également candidate à sa succession, ainsi que Jean Michel PETIT (mais qui est prêt à laisser sa place).

## **7 – Questions diverses :**

**Obligation de publication jugée trop stricte par Besançon** : il y a un conflit entre la durée des thèses et les obligations parallèles dont l'obligation de publier.

Thierry RIGAUD signale qu'une soutenance de thèse sans publication n'est pas acceptable. Il rappelle que l'ED accorde une dérogation pour une publication soumise (avec preuve de la soumission).

**Sophie NICKLAUS a demandé (par courriel) s'il n'y aurait pas possibilité que certaines formations de l'ED soient réalisées en anglais** : elle travaille actuellement sur un programme européen d'échanges d'étudiants entre différents pays. Mais de manière plus générale, une internationalisation des formations ne pourrait être qu'un plus.

La question a déjà été posée aux formateurs et environ la moitié des formateurs sont d'accord sur le principe.

Seuls les formateurs en Expérimentation Animale ont indiqué que ce n'était pas possible car il n'y a pas que des doctorants qui participent, mais également des techniciens qui sont, pour certains, moins à l'aise avec l'anglais.

**Clôture de ce Conseil par Thierry RIGAUD, directeur de l'ED à 17H.**



Secrétariats :

Université de Bourgogne, Bâtiment Gabriel, 6 Bd Gabriel, 21000 Dijon.

Tél. : 03 80 39 38 68 ([corinne.aquilina@u-bourgogne.fr](mailto:corinne.aquilina@u-bourgogne.fr)) ou 03 80 39 38 60 ([josette.thery@u-bourgogne.fr](mailto:josette.thery@u-bourgogne.fr)).

Université de Franche-Comté, UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques, 19 Rue Ambroise Paré, 25030 Besançon cedex.

Tél. : 03 63 08 22 13 ([martine.gautheron@univ-fcomte.fr](mailto:martine.gautheron@univ-fcomte.fr)).

